



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du maire 2024\_001

### Projet des vestiaires sportifs – Demande de subvention DETR 2024

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences ;

Vu la délibération DEL2023\_082 du conseil municipal en date du 18 décembre 2023 portant sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération DEL2023\_015 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant validation de l'avant-projet et des modalités de financement ;

Vu la délibération DEL2023\_045 portant projet des vestiaires - modification des modalités de financement ;

Vu la délibération DEL2023\_094 du 18 décembre 2023 portant projet des vestiaires - modification des modalités de financement ;

Vu l'aide mobilisable au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) portée par la Préfecture de l'Isère ;

Considérant que la DETR permet de subventionner des projets d'investissement notamment pour la catégorie d'opération prioritaire appelée « Réalisation, réhabilitation de terrain de sports, de vestiaires-douches » (axe 2) ;

Considérant que la commune de Champagnier sollicite cette subvention dans le cadre de la catégorie susvisée ;

Considérant que le projet consiste en la construction d'un bâtiment abritant des vestiaires d'une surface utile de 177 m<sup>2</sup> ;

Considérant que le plan de financement prévisionnels de l'opération a été élaboré pour l'opération pour un coût total estimé à 422 182,15€ HT soit 506 618,58€ TTC :

**Monsieur le Maire, sur délégation du conseil municipal :**

**Article 1 :** sollicite une subvention de 168 872,86€ au titre de la DETR 2024 auprès de la Préfecture de l'Isère pour le projet des vestiaires sportifs.

**Article 2 :** dit que le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Vestiaires sportifs	422 182,15 €	Fédération Française de Football – Fond FAFA	13 000 €	3
		Préfecture de l'Isère - DETR	168 872,86 €	40
		Commune de Champagnier	240 309,29 €	57
<b>TOTAL</b>	<b>422 182,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>422 182,15 €</b>	<b>100</b>

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention susmentionnée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

**Article 4 :** s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**Article 5 :** dit que les crédits sont ouverts.

**Article 6 :** dit que les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 22 janvier 2024

Florent CHOLAT  
Maire



**Certifié exécutoire** compte-tenu de la

Transmission en préfecture le : **24 JAN, 2024**

Publié le : **24 JAN, 2024**